

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 699

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 699 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 722 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 4 991 000 \$ POUR LE RENOUELEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)

- ATTENDU QUE des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable doivent être exécutés en raison de l'état de détérioration de certaines conduites sur le territoire de la Municipalité de Val-Morin;
- ATTENDU QUE la Municipalité utilise le plan d'intervention préparé par la firme FNX-Innov et mis à jour en 2018, qui identifie les travaux de remplacement prioritaires à effectuer, pour déterminer les endroits où seront réalisés les travaux;
- ATTENDU QUE les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et des chaussées sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme FIMEAU pour le renouvellement de conduites d'eau potable et de chaussée sur le chemin Alverna et sur un tronçon de la rue Morin situé entre la 4e et la 8e Avenue;
- ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à 4 991 000;
- ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer une partie du coût de ces travaux;
- ATTENDU QU'une séance d'information sur le projet de règlement d'emprunt numéro 699 a eu lieu le 9 mars 2021;
- ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 9 mars 2021, que le projet de règlement a été adopté à cette même séance et que des copies du projet de règlement ont été mis à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Bazinet, conseiller

Et résolu

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Description des travaux

Le conseil municipal est autorisé à effectuer ou à faire effectuer des travaux de réfection de renouvellement des conduites d'eau potable et de réfection de la chaussée sur le chemin Alverna et sur un tronçon de la rue Morin situé entre la 4^e et la 8^e Avenue, le tout selon l'estimation détaillée des coûts dûment préparée par la firme FNX-Innov apparaissant à l'annexe A qui demeure annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 : Autorisation de la dépense

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 4 991 000 \$ aux fins du présent règlement, répartie de la façon suivante :

Détail pour le règlement d'emprunt				
		Alverna	Morin	
Estimation FNX 17-02-21		2 491 025.00 \$	2 070 687.50 \$	
Surveillance de chantier		11 520.00 \$	11 520.00 \$	
Taxes nettes		124 814.43 \$	103 850.10 \$	
Total		2 627 359.43 \$	2 186 057.60 \$	4 813 417.03 \$
Intérêts emprunt temp.	3%	58 216.65 \$	48 118.65 \$	106 335.30 \$
Frais d'émission	2%	38 811.10 \$	32 079.10 \$	70 890.20 \$
Total des dépenses		2 724 387.18 \$	2 266 255.35 \$	4 990 642.53 \$
Autorisation de la dépense				4 991 000.00 \$
Subv fédéral comptant		(686 804.50) \$	(582 102.50) \$	(1 268 907.00) \$
		2 037 582.68 \$	1 684 152.85 \$	3 721 735.53 \$
Règlement d'emprunt		2 038 000.00 \$	1 684 000.00 \$	3 722 000.00 \$

ARTICLE 4 : Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 3 722 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 : Mode de taxation

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de la façon suivante :

- a) Pour quarante-huit pour cent (48 %) du coût de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à chaque propriétaire d'un immeuble appartenant à l'une des catégories ci-après identifiées, desservis ou susceptibles d'être desservis par le réseau d'aqueduc municipal, une compensation dont le montant sera multiplié par un facteur (exprimé en termes d'unité), tel que précisé ci-après en regard de chacune desdites catégories.

<u>CATÉGORIES D'IMMEUBLES VISÉS</u>	<u>FACTEUR</u>
<u>Utilisation résidentielle ou commerciale</u>	
Pour les immeubles susceptibles de bénéficier de ce service, par terrain	0.75
<u>Utilisation résidentielle</u>	
Pour les immeubles desservis ou susceptibles de bénéficier du service à utilisation résidentielle, par logement	1.00
<u>Utilisation communautaire</u>	
• École de 50 élèves et moins	2.00
• École de 51 à 100 élèves	4.00
• École de plus de 100 élèves	8.00
• Centre d'accueil de 6 pensionnaires et moins	1.00
• Centre d'accueil de 7 à 12 pensionnaires	2.00

- Centre d'accueil de 13 à 24 pensionnaires 4.00
- Centre d'accueil de plus de 24 pensionnaires 6.00
- Bureau de poste 1.50

Utilisation commerciale et industrielle

- Centre de ski 4.00
- Motel ou hôtel de 15 chambres et moins 2.00
- Motel ou hôtel de 16 à 40 chambres 5.00
- Motel ou hôtel de 41 à 100 chambres 8.00
- Boulangerie 1.50
- Club de golf 4.00
- Restaurant/bar de 35 place et moins 1.50
- Restaurant/bar de plus de 35 places 3.00
- Commerce de vente 1.50
- Atelier de débosselage 1.50
- Marché d'alimentation 1.50
- Garage et station service 1.50
- Ferme équestre 3.00
- Industrie de 6 employés et moins 1.50
- Industrie de plus de 6 employés 3.00

Utilisateur partiel

Pour les immeubles desservis ou susceptibles de bénéficier du service à utilisation partielle, par terrain 0.50

Pour les immeubles desservis ou susceptibles de bénéficier du service à utilisation partielle, par logement 0.75

La valeur d'une unité sera établie annuellement, en divisant le montant de l'échéance de l'emprunt par le nombre total des unités ainsi déterminées.

Le conseil affecte à la réduction de cette portion de l'emprunt décrété par le présent règlement l'aide financière du FIMEAU.

- b) Pour cinquante-deux pour cent (52 %) du coût de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le conseil affecte à la réduction de cette portion de l'emprunt décrété par le présent règlement l'aide financière provenant du FIMEAU.

ARTICLE 6 : Affectation autorisée des dépenses

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : Affectation des contributions ou des subventions

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION DU
23 mars 2021



Donna Salvati,
mairesse



Caroline Nielly,
directrice générale /
secrétaire-trésorière

Présentation du projet de règlement

9 mars 2021

Avis de motion :

9 mars 2021

Adoption du projet de règlement :

9 mars 2021

Adoption du règlement :

23 mars 2021

Tenue du registre :

N/A code municipal, article 1061,
5^e alinéa

Transmission au MAMH :

24 mars 2021

Approbation du MAMH :

ANNEXE A



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - SOMMAIRE

Remplacement de l'aqueduc et réfection de la rue Morin (± 1 075m)

No. de projet FNX-INNOV inc. : F1523503

Date : 15 février 2021

Art.	Description	Total
1.0	DÉMANTÈLEMENT	63 600,00 \$
2.0	DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU	223 250,00 \$
3.0	CONDUITES D'AQUEDUC	477 050,00 \$
4.0	DRAINAGE	78 562,50 \$
5.0	STRUCTURE DE CHAUSSÉE	331 100,00 \$
6.0	PAVAGE	230 150,00 \$
7.0	AMÉNAGEMENT	56 000,00 \$
8.0	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE	95 975,00 \$
9.0	MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER	75 000,00 \$
10.0	TRAVAUX IMPRÉVUS (±12%)	195 000,00 \$
11.0	TRAVAUX CONTINGENTS (± 15%)	245 000,00 \$
SOUS-TOTAL (AVANT TAXES) :		2 070 687,50 \$
T.P.S. (5.0 %) :		103 534,38 \$
T.V.Q. (9.975 %) :		206 551,08 \$
TOTAL :		2 380 772,95 \$

Préparé par :

Josée Tremblay, ing., MSA
Chef de service adjoint - Infrastructures urbaines
FNX-INNOV inc.



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - DÉTAILS

Remplacement de l'aqueduc et réfection de la rue Morin (± 1 075m)

No. de projet FNN-INNOV inc. : F1523503

Date : 15 février 2021

Art	Description	unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Total
1.0 DÉMANTÈLEMENT					
1.1	Déboisement, disposition du bois et des branches			Montant forfaitaire	7 000,00 \$
1.2	Décoffrement de la chaussée sur 200 mm d'ép.	m²	7 050	4,00 \$	28 200,00 \$
1.3	Enlèvement mécanique de l'arrobé bitumineux et disposition	m²	800	14,00 \$	8 400,00 \$
1.4	Enlèvement et disposition du réseau d'aqueduc			Montant forfaitaire	10 000,00 \$
1.5	Ponceaux existants à enlever et/ou démolir et disposer			Montant forfaitaire	10 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 1.0 - DÉMANTÈLEMENT					63 600,00 \$
2.0 DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU					
2.1	Excavation 1 ^{ère} classe - roc dynamique	m³	750	125,00 \$	93 750,00 \$
2.2	Excavation 1 ^{ère} classe - blocs	m³	300	65,00 \$	19 500,00 \$
2.3	Déblai / remblai (incluant chargement et transport)			Montant forfaitaire	60 000,00 \$
2.4	Remplacement de mauvais matériaux	m³	500	60,00 \$	30 000,00 \$
2.5	Gestion de l'eau (aqueduc et ponceaux)			Montant forfaitaire	20 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 2.0 - DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU					223 250,00 \$
3.0 CONDUITES D'AQUEDUC					
3.1	Fouille et localisation de conduites existantes	hr	15	295,00 \$	4 275,00 \$
3.2	Coussin de propreté en pierre nette 20 mm	m²	400	40,00 \$	16 000,00 \$
3.3 Aqueduc					
3.3.1	Conduite PVC-DR-18 Ø200 mm	m.l.	1 075	220,00 \$	236 500,00 \$
3.3.2	Conduite PVC-DR-18 Ø150 mm	m.l.	50	255,00 \$	12 750,00 \$
3.3.3	Vanne-robinet Ø200 mm et boîte de vanne	unité	5	2 400,00 \$	12 000,00 \$
3.3.4	Vanne-robinet Ø150 mm et boîte de vanne	unité	7	1 900,00 \$	13 300,00 \$
3.3.5	Isolant rigide, 50 mm d'épaisseur	m²	400	30,00 \$	12 000,00 \$
3.4	Nouvelle borne d'incendie	unité	6	7 500,00 \$	45 000,00 \$
3.5	Raccordement au réseau existant	unité	4	3 500,00 \$	14 000,00 \$
3.6	Branchements de service Ø20 mm	unité	18	1 750,00 \$	31 500,00 \$
3.7	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m.l.	1 075	23,00 \$	24 725,00 \$
3.8	Aqueduc temp. Ø200 / Ø150 mm (incluant protection incendie)			Montant forfaitaire	55 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 3.0 - CONDUITES D'AQUEDUC					477 060,00 \$
4.0 DRAINAGE					
4.1 Ponceaux					
4.1.1	Ponceau PEHD Ø375 mm (entrée caractéristique)	m.l.	120	230,00 \$	27 600,00 \$
4.1.2	Ponceau PEHD Ø450 mm	m.l.	70	280,00 \$	19 600,00 \$
4.1.3	Ponceau PEHD Ø600 mm	m.l.	24	450,00 \$	10 800,00 \$
4.3 Fossés et dalots					
4.3.1	Nettoyage et profilage/reprofilage de fossés	m.l.	1 175	17,50 \$	20 562,50 \$
TOTAL ARTICLE 4.0 - DRAINAGE					78 562,50 \$
5.0 STRUCTURE DE CHAUSSÉE					
5.1	Ajustement du profil d'infrastructure	m²	8 600	1,75 \$	15 050,00 \$
5.2	Membrane géotextile	m²	8 600	3,50 \$	30 100,00 \$
5.3	Fondation inférieure, MG 55, 300 mm d'épaisseur	t.m.	6 450	26,80 \$	171 570,00 \$
5.4	Fondation supérieure, MG 20, 200 mm d'épaisseur	t.m.	4 300	28,00 \$	119 380,00 \$
TOTAL ARTICLE 5.0 - STRUCTURE DE CHAUSSÉE					331 100,00 \$



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - DÉTAILS

Remplacement de l'aqueduc et réfection de la rue Morin (± 1 075m)

No. de projet FNXCINNOV inc. : F1523503

Date : 15 février 2021

Art.	Description	unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Total
6.0	PAVAGE				
6.1	Mise en forme et compactage	m ²	6 450	3,00 \$	19 350,00 \$
6.2	Couche unique EB-14, 80 mm d'épaisseur	l.m.	1 290	145,00 \$	187 050,00 \$
6.3	Raccordement d'entrée charretière (pavage)	m ²	300	50,00 \$	15 000,00 \$
6.4	Rechargement des accotements et raccordement d'entrée charretière en pavage recyclé	l.m.	250	35,00 \$	8 750,00 \$
TOTAL ARTICLE 6.0 - PAVAGE					230 150,00 \$
7.0	AMÉNAGEMENT				
7.1	Réfection des aménagements existants			Montant forfaitaire	8 500,00 \$
7.2	Mise en place de 75 mm de terre végétale	m ²	1 200	6,00 \$	7 200,00 \$
7.3	Ensemencement hydraulique de type H1	m ²	1 200	4,00 \$	4 800,00 \$
7.4	Ensemencement hydraulique de type H3	m ²	1 200	8,50 \$	10 200,00 \$
7.5	Engazonnement en plaque - provision	m ²	500	14,00 \$	7 000,00 \$
7.6	Empiècement Ø100-200 mm	m ²	300	45,00 \$	13 500,00 \$
7.7	Trappe à sédiments	unité	4	1 200,00 \$	4 800,00 \$
Total article 7.0 - AMÉNAGEMENT					56 000,00 \$
8.0	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE				
8.1	Fourniture et installation de panneaux 2400 mm x 1200 mm	un.	4	1 750,00 \$	7 000,00 \$
8.2	Marquage (ligne axiale et ligne de nive. et ligne d'arrêt)	m.l.	1 075	3,00 \$	3 225,00 \$
8.3	Maintien des accès aux résidences durant les travaux	jour	49	1 750,00 \$	85 750,00 \$
Total article 8.0 - MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE					95 975,00 \$
9.0	MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER			Montant forfaitaire	75 000,00 \$
10.0	TRAVAUX IMPRÉVUS (±12%)			Montant forfaitaire	125 000,00 \$
11.0	TRAVAUX CONTINGENTS (± 15%)			Montant forfaitaire	245 000,00 \$
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (AVANT TAXES)					2 070 687,50 \$



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - SOMMAIRE

Remplacement de l'aqueduc et réfection du chemin Alverna (± 1 200m)

No. de projet FNX-INNOV inc. : F2001258

Date : 15 février 2021

Art.	Description	Total
1.0	DÉMANTÈLEMENT	69 300,00 \$
2.0	DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU	270 750,00 \$
3.0	CONDUITES D'AQUEDUC	553 175,00 \$
4.0	DRAINAGE	99 250,00 \$
5.0	STRUCTURE DE CHAUSSÉE	399 000,00 \$
6.0	PAVAGE	278 600,00 \$
7.0	AMÉNAGEMENT	62 750,00 \$
8.0	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE	168 200,00 \$
9.0	MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER	75 000,00 \$
10.0	TRAVAUX IMPRÉVUS (±12%)	230 000,00 \$
11.0	TRAVAUX CONTINGENTS (± 15%)	285 000,00 \$
SOUS-TOTAL (AVANT TAXES) :		2 491 025,00 \$
T.P.S. (5.0 %) :		124 551,25 \$
T.V.Q. (9.975 %) :		248 479,74 \$
TOTAL :		2 864 055,99 \$

Préparé par :

Jesse Tremblay, ing., MBA
Chef de service adjoint - Infrastructures urbaines
FNX-INNOV inc.



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - DÉTAILS

Remplacement de l'aqueduc et réfection du chemin Alverna (± 1 200m)

N° de projet FNX-INNOV inc. - F2001258

Date : 15 février 2021

Art.	Description	unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Total
1.0 DÉMANTELEMENT					
1.1	Déboisement, disposition du bois et des branches			Montant forfaitaire	7 000,00 \$
1.2	Décoffrement de la chaussée sur 200 mm d'ép.	m²	7 200	4,00 \$	28 800,00 \$
1.3	Érièvement mécanique de l'enrobé bitumineux et disposition	m²	750	14,00 \$	10 500,00 \$
1.4	Érièvement et disposition du réseau d'aqueduc			Montant forfaitaire	11 500,00 \$
1.5	Ponceaux existants à enlever et/ou démolir et disposer			Montant forfaitaire	11 500,00 \$
TOTAL ARTICLE 1.0 - DÉMANTELEMENT					69 300,00 \$
2.0 DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU					
2.1	Excavation 1 ^{ère} classe - roc dynamique	m³	1 000	125,00 \$	125 000,00 \$
2.2	Excavation 1 ^{ère} classe - blocs	m³	350	65,00 \$	22 750,00 \$
2.3	Déblai / remblai (incluant chargement et transport)			Montant forfaitaire	70 000,00 \$
2.4	Remplacement de mauvais matériaux	m³	500	60,00 \$	30 000,00 \$
2.5	Gestion de l'eau (aqueduc et ponceaux)			Montant forfaitaire	23 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 2.0 - DÉBLAI / REMBLAI ET GESTION DE L'EAU					270 750,00 \$
3.0 CONDUITES D'AQUEDUC					
3.1	Fouille et localisation de conduites existantes	hr	15	285,00 \$	4 275,00 \$
3.2	Coussin de propreté en pierre nette 20 mm	m²	400	40,00 \$	16 000,00 \$
Aqueduc					
3.3.1	Conduite PVC-DR-18 Ø200 mm	m.l.	1 200	220,80 \$	264 960,00 \$
3.3.2	Conduite PVC-DR-18 Ø150 mm	m.l.	50	255,00 \$	12 750,00 \$
3.3.3	Conduite PVC-DR-18 Ø50 mm (rue Leclair)	m.l.	100	160,00 \$	16 000,00 \$
3.3.4	Vanne-robot. Ø200 mm et boîte de vanne	unité	5	2 400,00 \$	12 000,00 \$
3.3.5	Vanne-robot. Ø150 mm et boîte de vanne	unité	7	1 900,00 \$	13 300,00 \$
3.3.6	Isolant rigide, 50 mm d'épaisseur	m²	400	30,00 \$	12 000,00 \$
3.4	Nouvelle borne d'incendie	unité	7	7 500,00 \$	52 500,00 \$
3.5	Raccordement au réseau existant	unité	4	3 500,00 \$	14 000,00 \$
3.6	Branchements de service, Ø20 mm	unité	25	1 750,00 \$	43 750,00 \$
3.7	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m.l.	1 200	23,00 \$	27 600,00 \$
3.8	Aqueduc temp. Ø200 / Ø150 mm (incluant protection incendie)			Montant forfaitaire	65 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 3.0 - CONDUITES D'AQUEDUC					553 175,00 \$
4.0 DRAINAGE					
4.1 Ponceaux					
4.1.1	Ponceau PEHD Ø375 mm (entrée chambre)	m.l.	120	230,00 \$	27 600,00 \$
4.1.2	Ponceau PEHD Ø450 mm	m.l.	70	280,00 \$	19 600,00 \$
4.1.3	Ponceau PEHD Ø600 mm	m.l.	24	450,00 \$	10 800,00 \$
4.3 Fossés et dalots					
4.3.1	Nettoyage et profilage/raprofilage de fossés	m.l.	1 200	17,50 \$	21 000,00 \$
4.3.2	Dalot en enrobé bitumineux	m.l.	450	45,00 \$	20 250,00 \$
TOTAL ARTICLE 4.0 - DRAINAGE					99 250,00 \$
5.0 STRUCTURE DE CHAUSSÉE					
5.1	Ajustement du profil d'infrastructure	m²	9 600	1,75 \$	16 800,00 \$
5.2	Membrane géotextile	m²	10 400	3,50 \$	36 400,00 \$
5.3	Fondation inférieure, MG 55, 300 mm d'épaisseur	l.m.	7 600	26,80 \$	203 480,00 \$
5.4	Fondation supérieure, MG 20, 200 mm d'épaisseur	l.m.	5 200	26,60 \$	138 320,00 \$
TOTAL ARTICLE 5.0 - STRUCTURE DE CHAUSSÉE					399 000,00 \$



ESTIMATION PRÉLIMINAIRE - DÉTAILS

Remplacement de l'aqueduc et réfection du chemin Alverna (± 1 200m)

No. de projet FNX-INNOV inc. : F2001258

Date : 15 février 2021

Art.	Description	unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Total
6.0	PAVAGE				
6.1	Mise en forme et compactage	m ²	7 800	3,00 \$	23 400,00 \$
6.2	Coulée unique EB-14, 80 mm d'épaisseur	l.m.	1 580	145,00 \$	228 200,00 \$
6.3	Raccordement d'entrée chambre (pavage)	m ²	300	50,00 \$	15 000,00 \$
6.4	Rechargement des accotements et raccordement d'entrée chambre en pavage recyclé	l.m.	400	35,00 \$	14 000,00 \$
TOTAL ARTICLE 6.0 - PAVAGE					278 600,00 \$
7.0	AMÉNAGEMENT				
7.1	Réfection des aménagements existants			Montant forfaitaire	8 500,00 \$
7.2	Mise en place de 75 mm de terre végétale	m ²	1 200	6,00 \$	7 200,00 \$
7.3	Ensemencement hydraulique de type H1	m ²	1 200	4,00 \$	4 800,00 \$
7.4	Ensemencement hydraulique de type H3	m ²	1 200	8,50 \$	10 200,00 \$
7.5	Engazonnement en plaque - provision	m ²	500	14,00 \$	7 000,00 \$
7.6	Empierrement Ø100-200 mm	m ³	450	45,00 \$	20 250,00 \$
7.7	Trappe à sédiments	unité	4	1 200,00 \$	4 800,00 \$
Total article 7.0 - AMÉNAGEMENT					62 750,00 \$
8.0	MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE				
8.1	Fourniture et installation de panneau 2400 mm x 1200 mm	un.	4	1 750,00 \$	7 000,00 \$
8.2	Marquage (ligne axiale et ligne de vive et ligne d'arrêt)	m.l.	2 400	3,00 \$	7 200,00 \$
8.3	Maintien des accès aux résidences durant les travaux	jour	56	2 750,00 \$	154 000,00 \$
Total article 8.0 - MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET MARQUAGE					168 200,00 \$
9.0	MOBILISATION ET ORGANISATION DE CHANTIER			Montant forfaitaire	75 000,00 \$
10.0	TRAVAUX IMPRÉVUS (±12%)			Montant forfaitaire	230 000,00 \$
11.0	TRAVAUX CONTINGENTS (± 15%)			Montant forfaitaire	285 000,00 \$
MONMANT TOTAL DES TRAVAUX (AVANT TAXES)					2 491 025,00 \$



Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales et de l'habitation
Le ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Benoit Perreault
Maire
Municipalité de Val-Morin
6120, rue Morin
Val-Morin (Québec) J0T 2R0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 2 537 814 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 3 172 268 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 1 268 907 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Municipalité de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Dixon-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4G3
Téléphone : 418 691-2059
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : dmisinfo@maahq.gouv.qc.ca
www.maahq.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2629

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

Organisme requérant	Val-Morin	No Dossier	2027307
Désignation	Municipalité	No organisme	78008
Circ. élect. féd.	Laurentides-Labelle		
Circ. élect. prov.	Bertrand		
MRC	AR750 Les Laurentides		
Programme	FIMEAU-1.1		
Titre du projet	Renouvellement de conduites		

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Est. peinte	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complètes	Pr. orthogonales	Tectonics	Remplacement	Coûtant RTG	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recommand. (\$)
No tronçon : 1-04 et 1-07 chemin Aléona	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-05-24	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	1266	1 373 604
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 1-77 rue Morin	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-24	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	1073	1 164 205
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
											Long. totale recommandée (m)	2 339
											Aide totale recommandée (\$)	2 537 814 \$

2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE

Coût maximal admissible (CMA) 3 172 266,00 \$

Aide financière

Contribution du gouvernement du Québec	1 258 907,00 \$
Contribution du gouvernement du Canada	1 298 907,00 \$